

**CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Samedi 26 Février 2022**

Voiron, le 27 Janvier 2022

Destinataires :

* Représentants des Clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade ;
* Alain CARRIERE, Président de la Fédération Française de la Montagne et de l’Escalade ;
* Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
* Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne Rhône-Alpes ;
* François ASTORG, Maire d’Annecy.

Objet : Convocation à l’Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade

Mesdames, Messieurs,

J’ai le plaisir de vous inviter à participer à l’Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade qui se tiendra le :

**Samedi 26 Février 2022 de 10h00 à 12h30**

**en présentiel** (accueil à 9h30) en la salle des Eaux et Forêts, 113 Boulevard du Fier, 74 000 Annecy (parking conseillé au centre commercial Carrefour à proximité)

**et en distanciel** (l’adresse vous sera communiquée ultérieurement)

Le droit de vote est exercé par les représentants des Clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits Clubs). Ils doivent être titulaires d’une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l’assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte Rendu de l’Assemblée Générale du 27 Mars 2021 ;
2. Rapport moral du Président (vote) ;
3. Rapport d’activité des Commissions ;
4. Compte de résultat et bilan financier 2021 (vote) ;
5. Cotisation des Clubs (vote) ;
6. Budget prévisionnel 2022 (vote) ;
7. Appel à candidature pour un poste vacant au Comité Directeur (vote) ;
8. Règlement Financier de la Ligue (Vote) ;
9. Désignation des représentants de la Ligue (2 titulaires + 2 suppléants) à l’Assemblée Générale de la FFME (vote) ;

En fonction des possibilités, une collation sous forme de plateau-repas sera prévue sur le temps de pause du midi.

Réponse souhaitée au plus tôt, et avant le 15 février, via l’espace en ligne <https://www.ffmeaura.fr/boutique/vie-federale/> **(de préférence)** ou ce document rempli et renvoyé par courriel à f.brigand@ffmeaura.fr.

|  |  |
| --- | --- |
| NOM DU REPRESENTANT DU CLUB …………………………………………………..Prénom ………………………………………N° licence : ………………………………….Club : ………………………………………..Département : ………………………………… | [ ] PARTICIPERA A L’AG **EN PRESENTIEL****Nombre de personnes (2 max) :** …………………………Nom / Prénom de l’accompagnant :…………………………………………….[ ] PARTICIPERA A L’AG **EN DISTANCIEL**[ ] **NE PARTICIPERA PAS A L’AG****Dans ce cas, pensez à transmettre votre pouvoir (p.3 de la convocation)** |



Pierre LEGRENEUR, Président

**POUVOIR**

**Assemblée Générale Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade**

(Il est indispensable de confier ou d’envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté)

Je soussigné(e), ………………………………………………………………………………….

Président(e) du club : ……………………………………………………………………………

N° Club FFME : ………………………………………………………………………………...

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à Mme ou M. …………………………………………………………...……………………………………...,

N° Licence FFME : …………………pour me représenter à **l’Assemblée Générale ordinaire le Samedi 26 février 2022**, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l’assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.